

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juillet 2023

Le quorum n'ayant pas atteint lors de la conseil du conseil municipal du 17 juillet 2023, les membres du conseil ont été reconvoqués le 20 Juillet 2023

Présents : SABATIER Sabine – GIBERT Richard – EVENO Yves – LEYMAT Philippe - GISCARD Sylvain -

Absents : LEDOUX Joséphine - HOCHARD Sonia - RAMEAU Michel

Début de la séance : 20H40

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2023 :

Pas de remarques, le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin est approuvé à l'unanimité.

Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0

CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame Le Maire présente à l'assemblée les conventions 2022 – 2023 et 2023 – 2024 pour le transport scolaire pour aller au gymnase et la piscine.

2022 – 2023 : le coût est de 97 € TTC

2023 – 2024 : Le coût est de 98 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire a signer les conventions avec Cars Quercy Corrèze.

Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL :

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération en date du 15 décembre 2022, une convention a été signée avec le Centre de Gestion, pour la médecine du travail.

Madame Le Maire présente un avenant à cette convention modifiant le coût par agent à l'année.

En 2022 le montant s'élevait à 82,53 €, l'avenant modifie le coût pour 2023 à 92,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention

Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0

TRAVAUX VOIRIE

Madame Le Maire rappelle que dans le cadre du programme voirie 2023, nous devons signer une convention avec le département pour la mission de maitrise d'œuvre sur le programme voirie validé par la commission voirie

Tranche ferme : Chemin de Claval Section 1 (250 ml)

Tranches optionnelles :

- 1 : Caniveau à grille sur 5 ml (chemin de Claval)
- 2 : Chemin des Jaroustes (45 ml)

Pour un coût total estimé de 41 349,02 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la convention avec Corrèze Ingénierie et les courriers de lancement de la consultation pour le programme de voirie 2023.

Pour : 5 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Point PLU

Madame le Maire informe les membres du conseil que les conseils municipaux et le conseil communautaire ayant débattu sur les orientations générales du PADD, les dispositions réglementaires d'urbanisme ont évolué, et par conséquent, les demandes de prorogation des Certificats d'Urbanismes sont refusées.

Fin de Séance à 22h00
Secrétaire de séance,
Richard Gibert